

BULLETIN D'ADHESION

Année scolaire 2021-2022



Autonome de
**Solidarité
Universitaire**

6, Bd Louis Lumière - 42000 Saint-Etienne

04 77 74 70 95

Courriel : asu42@wanadoo.fr

Site : www.asu42.fr



**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur notre site :
www.asu42.fr**

1ère adhésion renouvellement

Mme M. Nom :

Nom de jeune fille : Prénom : Date de naissance :

N° et rue : Code postal : Commune :

Tél : Courriel : Fonction exacte :

MERCI DE LIBELLER VOTRE CHEQUE A L'ORDRE DE L'ASU (ne pas utiliser d'agrafes)

COTISATION 30 euros

**PERSONNELS ENSEIGNANTS,
CHEFS D'ETABLISSEMENT, CPE,
ATSEM, ADMINISTRATIFS,
PERSONNELS DE SERVICE.**

Maternelle Elémentaire Collège

Lycée IME ITEP

Nom de l'établissement :
.....

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Commune :

COTISATION 16 euros

**SPECIALE CONTRACTUELS
M2 MEEF 1^{er} et 2^{ème} degré**

en responsabilité
 en stage accompagné

Etablissement de rattachement :

.....Tél :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Etablissement d'exercice (si différent) :

.....Tél :

Adresse :

Code postal :

Commune :

A le/...../.....

J'ai été informé(e) que les conditions générales et particulières du contrat des assurances du Crédit Mutuel sont disponibles auprès de l'Autonome de Solidarité Universitaire.

Un certificat d'adhésion vous sera délivré automatiquement par courriel après l'enregistrement de votre adhésion.

Signature obligatoire :

Des situations vécues où seules nos autonomes ont pu intervenir parce qu'elles sont avant tout associatives et pas uniquement assurantielles

Durant un cours, un enseignant fait tomber un vidéoprojecteur.

Son principal lui demande de faire intervenir le contrat établi souscrit auprès d'une grande mutuelle. La réponse de celle-ci est négative. Il se rapproche de son Autonome membre de l'Union des Autonomes (comme l'ASU), qui lui ouvre immédiatement un dossier en responsabilité civile. Son autonome fait parvenir toutes les pièces du dossier à notre assurance (ACM) qui propose de prendre en totalité le remplacement de l'appareil, sans franchise.

Une enseignante rencontre des difficultés avec des parents.

Elle prend contact avec nous, nous lui répondons immédiatement, ouvrons un dossier de « précaution » et lui prévenons des conseils sur la conduite à tenir, c'est à dire prévenir sa hiérarchie, éventuellement faire un signalement pour événement grave, demander la protection juridique et fonctionnelle. Nous lui rappelons que nous pouvons adresser une lettre comminatoire à la famille et qu'elle peut porter plainte si elle le souhaite

La collègue choisit de ne pas porter plainte, une lettre comminatoire est envoyée à la famille et aux autorités en copie, le conflit prend fin rapidement, la collègue est rassurée.

Un collègue est convoqué en gendarmerie pour une audition suite à une plainte déposée par une mère d'élève.

Celle-ci l'accuse d'attouchements sur son fils

Le collègue désemparé s'adresse à son Autonome Associative qui ouvre un dossier et met son avocat à disposition pour sa défense.

Après plusieurs jours d'enquête, il s'avère que ce sont des propos mensongers. La mère décide de retirer sa plainte. Bien évidemment, notre autonome associative reste vigilante pour étudier les suites éventuelles de cette affaire.

Une enseignante de collège se fait dérober une somme d'argent dans son sac au collège. L'auteur est identifié.

Elle se rapproche de son assurance qui refuse de la rembourser parce qu'il s'agit d'espèces.

Elle nous contacte et nous lui conseillons de faire une déclaration auprès de notre assurance, les ACM. Celle-ci fait un recours auprès de l'assurance des parents de l'élève fautif. La collègue récupère la totalité de la somme volée.

Un père d'élève menace un enseignant, l'insulte sur les réseaux sociaux, remet en cause son travail.

Le collègue nous appelle.

Immédiatement, nous lui conseillons de réunir les preuves de ces agissements (copies d'écran, témoignages).

Nous lui conseillons également de demander la protection juridique et fonctionnelle puis de déposer plainte. Nous mettons à disposition notre avocat s'il le souhaite et suivons son dossier jusqu'à son terme, c'est-à-dire plusieurs mois.

Un collègue non adhérent nous contacte pour harcèlement de la part d'un pair.

Nous lui donnons tous les moyens de se défendre, lui conseillons de faire appel au CHSCT, et de demander la reconnaissance de son préjudice comme accident de service, afin qu'il n'ait pas à se trouver en congé de maladie ordinaire (avec le risque d'être rémunéré à demi-traitement au bout de trois mois).

Son dossier est pris en compte par le CHSCT.

Satisfait de notre soutien, le collègue adhère immédiatement à notre association.